



La Mairie d'Arnage recrute :

Un Agent d'Animation Péri-scolaire Catégorie C – Adjoint d'Animation

Remplacement Congé Maternité du 01 Avril 2021 au 06 juillet 2021

Placé sous l'autorité du Responsable de la Division Animation du Secteur Enfance, vous proposerez des activités éducatives dans le cadre du projet pédagogique de la structure et en lien avec le projet Educatif de Territoire.

Vos missions :

Animer sur les temps péri-scolaires (animation restauration scolaire, accueil péri-scolaire et ALSH Mercredi)
Encadrer des enfants âgés de 3 à 11 ans en veillant à leur sécurité physique et affective
Animer des ateliers variés en fonction du projet pédagogique de la structure et en respectant le rythme de l'enfant selon son âge.

Profil recherché

Savoirs :

Expérience avec le public enfant souhaitée, BAFA (stagiaire ou titulaire), CAP Petite Enfance appréciés
Connaissance de l'enfant et de ses grandes étapes de développement
Notions en matière d'accueil des enfants (réglementation DDCS).

Savoir-faire :

Encadrer un groupe d'enfants
Proposer des techniques d'animation s'inscrivant dans le projet pédagogique (jeux de cours, activités manuelles...)
Gérer le matériel et l'espace
Veiller au lien avec l'école et les parents
Respecter les règles d'hygiène et de sécurité

Savoir-être :

Agir avec une attitude bienveillante et préventive auprès des publics accueillis
Faire preuve de motivation et de dynamisme
Avoir l'esprit d'équipe
Connaître la réglementation relative à la DRDJS en matière d'accueil des enfants
Connaître les différentes techniques d'animation (jeux de cours, activités manuelles, ...)

Savoir-faire :

Encadrer un groupe d'enfants, prendre en compte les différences des enfants
Organiser la gestion du matériel et de l'espace, veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité
Assurer le lien avec l'école, les parents
Construire, conduire et évaluer un projet d'animation s'inscrivant dans le projet pédagogique

Savoir-être :

Avoir un rôle d'éducateur au regard des publics accueillis, sens du service public
Faire preuve de motivation et de dynamisme auprès des enfants
Savoir mobiliser ses collègues autour d'un projet d'animation
Faire preuve d'une attitude préventive auprès des publics accueillis

Conditions d'emploi :

Horaires fractionnés sur les temps d'accueils périscolaires

Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime annuelle

Lieu d'affectation : Division Animation

Temps non complet : 29h50

Envoi des candidatures à :

Mme Le Maire - MAIRIE D'ARNAGE – Place François Mitterrand 72230 ARNAGE

Courriel : recrutement.arnage@arnage.fr

Date limite de candidature : le 17 février 2021